



SUDBURY ON P3A 5C1

000003574

JEAN-YVES LANDRY
29 CONNAUGHT AVE
MONCTON NB E1C 3N7

Détails concernant l'avis

Numéro d'assurance sociale XXX XX9 531

Année d'imposition 2025

Date de l'avis 3 juil 2026

39CK7VD9

Avis de cotisation

Nous avons traité votre déclaration de revenus et de prestations de 2025 et calculé votre solde.

Vous n'avez aucun montant à payer selon ce calcul.

Merci.

Bob Hamilton
Commissaire du revenu

En résumé

Vous n'avez aucun montant à payer selon ce calcul.

Solde : Néant

Dites adieu au papier!

Grâce à **Mon dossier**, vous pouvez recevoir votre courrier en ligne.

1. Allez à **canada.ca/mon-dossier-arc** pour ouvrir une session.
2. Sélectionnez « Gérer le courrier en ligne ».

Détails concernant l'avis

Numéro d'assurance sociale XXX XX9 531

Année d'imposition 2025

JEAN-YVES LANDRY
29 CONNAUGHT AVE
MONCTON NB E1C 3N7

Cotisation d'impôt

Nous avons calculé vos impôts à l'aide des montants ci-dessous. Le sommaire ci-dessous est basé sur les renseignements que nous avons ou que vous nous avez donnés.

Nous pourrions réexaminer votre déclaration pour vérifier le revenu que vous avez déclaré ou les déductions ou crédits que vous avez demandés. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-examen. Conservez tous vos feuillets, reçus et autres pièces justificatives pour pouvoir nous les fournir sur demande.

Notez que, les lettres **DT** (débit) signifient que vous avez un montant dû, et **CT** (crédit) que nous vous devons un montant.

Sommaire

Ligne	Description	Montant final \$ CT/DT
15000	Revenu total	13 626
23600	Revenu net	13 626
	Déductions du revenu net	13 626
26000	Revenu imposable	0
35000	Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux	2 338
61500	Crédits d'impôt non remboursables du Nouveau-Brunswick	1 259
42000	Impôt fédéral net	0,00
42800	Impôt net du Nouveau-Brunswick	0,00
43500	Total à payer	0,00
43700	Impôt total retenu	0,00
48200	Total des crédits	0,00
	Total à payer moins Total des crédits	0,00
	Solde de cette cotisation	0,00
	Solde final	Néant

Explication des changements et autres renseignements importants

Nous vous avons accordé un montant de 13 626 \$ comme déductions pour autres paiements. Si nécessaire, nous avons aussi modifié le montant des revenus qui s'y rapportent en fonction des renseignements que nous avons. Pour en savoir plus, lisez l'explication de la ligne 25000 à canada.ca/deductions-credits-depenses.

Détails concernant l'avis

Numéro d'assurance sociale	XXX XX9 531
----------------------------	-------------

Année d'imposition	2025
--------------------	------

JEAN-YVES LANDRY
29 CONNAUGHT AVE
MONCTON NB E1C 3N7

Nous calculerons automatiquement votre Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels (ACEBE) et tout crédit provincial connexe en fonction de votre revenu net familial, de votre province de résidence, de votre état civil et de vos enfants admissibles. Si vous avez droit à un crédit pour la période de juillet 2026 à juin 2027, nous vous en informerons bientôt.

Selon nos dossiers, vous avez un montant fédéral et un montant provincial ou territorial inutilisés comme frais de scolarité et montant relatif aux études provenant des années passées. Le montant fédéral que vous pouvez reporter à des années futures est de 1 230 \$ et le montant provincial ou territorial est de 1 118 \$. Pour nous permettre de bien calculer les montants inutilisés, assurez-vous de produire votre déclaration chaque année, même si vous n'avez aucun revenu.

Si vous avez des questions concernant votre cotisation d'impôt ou si vous avez besoin d'aide pour lire votre avis, allez à **canada.ca/arc-avis-lettres**.



Détails concernant l'avis

Numéro d'assurance sociale XXX XX9 531

Année d'imposition 2025

JEAN-YVES LANDRY
29 CONNAUGHT AVE
MONCTON NB E1C 3N7

Relevé de votre maximum déductible au titre des REER et vos droits de cotisation

Les références aux cotisations versées à un REER comprennent également les cotisations versées à votre régime de pension agréé collectif (RPAC), ainsi que celles versées à votre régime de pension déterminé (RPD) et à celui de votre conjoint ou conjoint de fait. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/reer ou consultez le guide T4040, REER et autres régimes enregistrés pour la retraite.

Vos déductions inutilisées au titre des REER à la fin de 2025

Description	Montant \$
Maximum déductible au titre des REER pour 2025	4 854
Moins : cotisations de l'employeur à un RPAC pour 2025	0
Moins : cotisations admissibles au REER que vous avez déduites pour 2025	0
Égale : vos déductions inutilisées au titre des REER à la fin de 2025	4 854

Votre maximum déductible au titre des REER supplémentaire gagné en 2025

Description	Montant \$
18 % du revenu gagné en 2025, jusqu'à un maximum de 33 810 \$	0
Moins : facteur d'équivalence (FE) pour 2025	0
Moins : montant prescrit pour personnes rattachées pour 2025	0
Égale : maximum déductible au titre des REER supplémentaire que vous avez gagné en 2025 (si négatif, sera « 0 »)	0

Votre maximum déductible au titre des REER pour 2026

Description	Montant \$
Déductions inutilisées au titre des REER à la fin de 2025	4 854
Plus : maximum déductible au titre des REER supplémentaire gagné en 2025	0
Moins : facteur d'équivalence pour services passés (FESP) net pour 2026	0
Plus : facteur d'équivalence rectifié (FER) pour 2026	0
Égale : maximum déductible au titre des REER pour 2026	4 854
Moins : cotisations inutilisées versées à un REER, déclarées lors d'une année passée et pouvant être déduites en 2026	0
Voici vos droits de cotisation REER pour 2026	4 854

Remarque : Si le montant de vos droits de cotisation REER est négatif (entre parenthèses), vous n'avez pas de droits de cotisation pour 2026. Vous avez peut-être trop cotisé à votre REER et vous pourriez devoir payer un impôt de 1 % par mois sur les cotisations excédentaires. Si c'est le cas, vous devez remplir un T1-OVP, Déclaration des particuliers pour cotisations excédentaires versées à un REER, RPAC et RPD, et payer les impôts dus.

Autres renseignements

Pour en savoir plus sur votre déclaration de revenus et de prestations, allez à canada.ca/impots, consultez Mon dossier à canada.ca/mon-dossier-arc ou composez le **1-800-959-7383**. Pour les particuliers vivant dans les territoires (indicatif régional 867), composez le **1-866-426-1527**.

Vous déménagez?

Donnez-nous votre nouvelle adresse dès que possible! Pour en savoir plus, allez à canada.ca/arc-changer-adresse.

Vous avez des renseignements nouveaux et vous voulez modifier votre déclaration?

- Vous pouvez aller à canada.ca/modifier-declaration-revenus pour un service rapide; ou
- Vous pouvez écrire à votre centre fiscal. Indiquez votre numéro d'assurance sociale et joignez tous les documents à l'appui des changements demandés. Pour trouver votre centre fiscal, allez à canada.ca/arc-bureaux.

Si vous voulez enregistrer un différend officiel :

Allez à canada.ca/arc-plaintes-differends. Vous avez 90 jours à compter de la date de cet avis pour enregistrer votre différend.

Aide aux personnes ayant une déficience auditive, visuelle ou de la parole

Vous pouvez obtenir cet avis en braille, en gros caractères, en texte électronique ou en format audio. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/arc-medias-substituts.

Si vous utilisez un téléimprimeur, vous pouvez obtenir des renseignements fiscaux en composant le **1-800-665-0354**.

Mon dossier

Utilisez le service Mon dossier pour consulter et gérer votre dossier fiscal en ligne. Il vous permet aussi de faire modifier votre déclaration, de vérifier vos renseignements sur les REER, de vous inscrire au dépôt direct et plus encore! Pour vous inscrire à Mon dossier, allez à canada.ca/mon-dossier-arc.

Est-ce vraiment l'Agence du revenu du Canada qui vous a contacté?

Des arnaques sous forme d'appels, de courriels, de textos ou de messages instantanés imitent souvent nos services et programmes pour tenter d'accéder à vos renseignements personnels. Nous pouvons vous contacter mais en cas de doute, posez des questions à votre interlocuteur. Pour savoir à quoi vous attendre si nous vous contactons, allez à canada.ca/evitez-les-arnaques.
